



BANGUI, le 18 AOUT 2023

Le Ministre Chargé des Transports
et de l'Aviation Civile
BANGUI

Objet : Autorisation de lancement des activités le 1^{er} septembre 2023.

Messieurs les Directeurs Généraux,

Pour donner suite au contrat signé entre K-POLYGONE CA INC et JLS AFRICA portant sur la représentation de la RCA auprès des armateurs, chargeurs, affréteurs, autorités portuaires, aéroportuaires, frontalières, Je vous autorise à démarrer le lancement de vos activités dès le 1^{er} septembre 2023.

A cet effet j'invite les inspecteurs de douanes et les bureaux douanes à tous les points d'entrée frontaliers de RCA, le Conseil Centrafricain des Chargeurs de prendre toutes les mesures nécessaires pour rendre le caractère obligatoire le Bordereau Electronique de Suivi de Cargaison de K-POLYGONE CA INC faisant partie de la liasse des documents lors du dédouanement, conformément à la circulaire interministérielle n° 0347/MTAC/LM23 du 06/04/2023, ordonnant le respect de la souscription obligatoire du BESC.

Je vous prie de soutenir K-POLYGONE CA INC et son équipe d'agents portuaires.

Acceptez les assurances de ma très haute considération.

Ministre des Transports

Copies :

- Directeur général Douane Centrafricaine
- Directeur général Conseil Centrafricain des Chargeurs
- Directeur général Guichet Unique
- Tous les chargeurs et entreprises de transport
- Ministre des Transports

